

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 23 juillet 2019

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Conseil
- présents : 7 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 8 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : 3 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : 16/07/2019 **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Séverine CRESPEAU, Aurélie JOUSSET; MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alain MAUPEU, Alix THILLIER
Date d'affichage : 16/07/2019 **Absents excusés** : Evelyne ROBERT, Stephan JONETTE, Jean-Louis LANSIER (a donné pouvoir à E. Fassot)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu CM du 27 mai 2019
2. Délibérations :
 - Loyer Epicerie
3. Questions Diverses
 - Bilan 13 juillet

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte-rendu du CM du 27/05/2019:

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Suite à la rencontre qui a eu lieu entre le maire, les trois adjoints, M. Maupeu et l'épicière, le maire expose au Conseil les engagements pris par cette dernière. Le Conseil sera attentif au respect de ces engagements et délibère ainsi :

33-2019 : Loyer de l'épicerie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation financière de la locataire de l'épicerie au regard du paiement de ses loyers.

Le bail signé le 31 mai 2017 stipulait un loyer annuel de 5400 €, non soumis à TVA (soit 450 € mensuels), et prévoyait une facilité d'installation accordée sur deux ans, ramenant ce loyer à 300 € mensuels jusqu'en mai 2019.

À ce jour, constatant les difficultés de la locataire à régler ces loyers, le Maire propose au Conseil de prolonger cette facilité à compter de juin 2019 pour une durée supplémentaire de 6 mois, soit jusqu'en novembre 2019.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent à l'unanimité cette disposition.

QUESTIONS DIVERSES

- Bilan des festivités du 13 juillet : le bilan financier n'est pas tout à fait complet mais sera sensiblement identique à celui des années précédentes. Le Comité des Fêtes participe au coût du feu d'artifice à hauteur de 600 €. Le repas et le bal ont été organisés dans la cour de l'école, chacun a apprécié être dehors en cette belle soirée. À refaire les prochaines années si le temps le permet. Cependant le tout s'est bien déroulé et les participants n'ont émis que de bons retours. Le feu d'artifice, après mûre réflexion au vu de la sécheresse, a été tiré sur pré communal après arrosage de la zone de tir pour minimiser les risques. Grand merci à Kevin pour le prêt de sa citerne. Le bal s'est prolongé jusque tard dans la nuit.
- Le logement communal rue des Puits a été l'objet de travaux intérieurs de la part du locataire, qui demande en contrepartie la suspension d'un mois de loyer. Au vu de ce qui a été réalisé, il est décidé d'accepter sa demande. Il émet également le souhait d'acheter la maison.
- Pour terminer la mise aux normes « accessibilité » et clore le dossier AD'Ap' comme prévu fin 2019, il est décidé d'acheter une rampe d'accès amovible pour les fauteuils roulants afin d'équiper l'école et la cantine.
- Un arrêté préfectoral paru ce 23 juillet détermine les restrictions sur l'usage de l'eau quel que soit le type de prélèvement. Ces restrictions contraignent la commune à renoncer à l'arrosage des massifs floraux. Se pose la question de l'emploi du jeune qui doit remplacer partiellement l'employé de commune pendant ses congés, et dont l'occupation principale devait être l'arrosage. D'autres travaux vont lui être confiés et la durée hebdomadaire prévue initialement au contrat sera peut-être revue à la baisse.

- Le point est fait sur les dossiers en cours : réfection du chemin des Roberdières, avancée du dossier « maison de retraite » avec le CAUE, citerne incendie des Ets Pissier.

SEANCE LEVEE À 21 h 00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		